

Banque Scotia^{MD}

Compte de placement à double taux

Taux du Compte de placement à double taux ¹ (\$ CA)	2020 Périodes de placement ²								
<p>Les taux d'intérêt sont garantis pendant la période de placement actuelle seulement, et peuvent changer d'une période de placement à une autre sans préavis.</p> <p>Solde de placement :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Solde</th><th>Taux³ (à compter du 1 avril 2020)</th></tr></thead><tbody><tr><td>1 000 000 \$ à 20 000 000 \$</td><td>0,75%</td></tr><tr><td>50 000 \$ à 999 999 \$</td><td>0,50%</td></tr></tbody></table> <p>Le solde de placement est le solde stable du compte, lequel correspond au solde de clôture quotidien le plus bas de la période de placement actuelle. Le taux d'intérêt s'applique à la totalité du solde de placement, selon le seuil le plus élevé atteint.</p> <p>Solde variable :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Taux³ du solde variable</th><th>0,10% (à compter du 1 avril 2020)</th></tr></thead></table> <p>Le solde variable est le solde excédant le solde de placement, lequel peut fluctuer durant la période de placement actuelle. Le solde variable correspond à la valeur obtenue en soustrayant le montant du solde de placement⁴ du solde mensuel moyen⁵.</p> <p>Pour en savoir plus sur ce produit, consultez la page: Compte de placement à double taux</p>	Solde	Taux ³ (à compter du 1 avril 2020)	1 000 000 \$ à 20 000 000 \$	0,75%	50 000 \$ à 999 999 \$	0,50%	Taux ³ du solde variable	0,10% (à compter du 1 avril 2020)	<p>La période de placement est la période servant à calculer le solde de placement mensuel. Elle correspond au cycle de relevé de fin de mois.</p> <p>Du 30 novembre au 31 décembre 2019 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} janvier au 31 janvier, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} février au 28 février, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 29 février au 31 mars, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} avril au 30 avril, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} mai au 29 mai, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 30 mai au 30 juin, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} juillet au 31 juillet, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} août au 28 août, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 29 août au 30 septembre, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} octobre au 30 octobre, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 31 octobre au 30 novembre, 2020 (inclusivement)</p> <p>Du 1^{er} décembre au 31 décembre, 2020 (inclusivement)</p>
Solde	Taux ³ (à compter du 1 avril 2020)								
1 000 000 \$ à 20 000 000 \$	0,75%								
50 000 \$ à 999 999 \$	0,50%								
Taux ³ du solde variable	0,10% (à compter du 1 avril 2020)								

MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

1. Le compte de placement à double taux comporte une limite de solde maximum de 20 millions \$ et il ne verse pas d'intérêts au-delà de cette limite. Un solde mensuel moyen de 50 000 \$ est requis pour le calcul des intérêts. Le compte de placement à double taux exige un cycle de relevé de fin de mois.
2. Pour bénéficier du taux du placement, les nouveaux fonds doivent être déposés au plus tard à la fin du premier jour ouvrable de la période de placement actuelle et ne doivent pas être retirés avant le dernier jour de la période de placement.
3. Les taux sont garantis uniquement pour la période de placement actuelle et ils sont modifiables de temps à autre sans préavis.
4. Le solde variable est égal au solde mensuel moyen lorsque le solde de placement est inférieur à 50 000 \$.
5. Le solde mensuel moyen signifie la moyenne du solde créditeur de clôture quotidien durant la période de placement actuelle.